

VILLE de DOL DE BRETAGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 28 SEPTEMBRE 2012

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON - Adjoints ; M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, Mme DUTERTRE, M. GEORGET, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. PEDRON (représenté par M. le Maire), M. MERCIER (représenté par M. HESRY), M. REHEL (représenté par M. BREGAINT), Mme DESBLES (représentée par Mme LUGAND), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme FONTMORIN), M. CHALIGNE (représenté par Mme MORADEL), M. ROTA (représenté par M. VIGNERON), Mme FRAIN (représentée par M. FRAIN).

Absent excusé : M. LETAINTURIER.

Au préalable, M. le Maire exprime tous ses vœux de bon et prompt rétablissement à MM. Joseph TRABUCCO, Directeur des Services Techniques, et Sébastien MERTEN, agent des Services Techniques, qui viennent de subir une intervention chirurgicale.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 31 août 2012 :
Celui-ci est adopté par 22 voix pour, 2 voix contre (S. Frain et V. Frain) et 2 abstentions (F. Rouyez et A. Dutertre, absentes lors de cette séance).

M. le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour d'une question diverse :
Accueil en 2013 du Rallye international de véhicules anciens organisé par l'A.P.P.F.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Ouverture d'une classe maternelle à l'école Louise MICHEL : demande de crédits pédagogiques supplémentaires.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'octroyer un complément de crédits pédagogiques d'un montant de 1 000 € à l'école Louise MICHEL suite à l'ouverture d'une classe maternelle.

2. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour le programme rénovation / extension de l'école publique : précisions à apporter à la délibération du 30 mars 2012.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2012/003 du 27 janvier 2012 portant demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour le programme de rénovation / extension de l'école publique Louise MICHEL,
- Vu la délibération n° 2012/052 du 30 mars 2012 précisant la délibération susvisée ;
- **sollicite** à l'unanimité auprès de l'Etat la subvention susceptible d'être accordée au titre de la D.E.T.R pour le programme d'extension de l'école maternelle publique.
- **précise** que le plan de financement prévisionnel définitif est établi à hauteur de 711 271 € H.T.
- **précise** que l'échéancier prévisionnel des travaux est fixé de octobre 2012 à juin 2013.

3. Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n° 25.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. Romain DEPAY et Mme Delphine DESHAYES, domiciliés 3 D rue Louis Guilloux à Rennes (35000), le lot n° 25 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 547 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Aménagement du Temps de l'Enfant : reconduction pour l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire 2012/2013 l'action « Aménagement du Temps de l'Enfant » menée auprès des enfants des écoles élémentaires de la commune en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations sportives parties prenantes.
- **décide** de reconduire l'enveloppe financière consacrée à l'A.T.E, soit 5 500 €.
- **décide** d'octroyer en conséquence les subventions suivantes :
 - Hand Ball Club : 1 400 €
 - Basket Club : 2 100 €
 - Ecole Élémentaire Publique : 1 000 €
 - Ecole Notre Dame : 1 000 €

5. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'avis du C.T.P en date du 21 septembre 2012 ;
- décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création d'un poste d'Attaché Territorial ayant vocation à occuper l'emploi de Directeur du Service Education / Jeunesse.
Résultat du vote : 26 voix pour et 1 abstention (A. Dutertre).

6. Assainissement : institution d'une taxe pour non raccordement au réseau collectif.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2010/027 du 26 février 2010 précisant les délais de raccordement au réseau collectif d'assainissement ;
- **rappelle** à l'unanimité que le délai de raccordement d'un immeuble au réseau d'assainissement collectif est de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées (article L.1331-1 du Code de la Santé Publique).
- **précise** qu'au-delà de ce délai, le montant de la redevance d'assainissement – totalité de la part du délégataire et de la part du délégant – est majorée de 100 % ;
que cette majoration de 100% fixe ainsi le montant de la taxe pour non raccordement à l'égout.
- **précise** que cette taxe dont le montant est égal à la redevance d'assainissement, sera due par le propriétaire, ou le nu-propriétaire, de l'immeuble raccordable, mais non raccordé au réseau collectif d'assainissement, c'est-à-dire la personne qui a en charge les travaux de raccordement.

7. Ateliers d'artistes : engagement d'un partenariat avec l'association Vital'Arts et passation d'une convention.

Le Conseil Municipal **valide** à l'unanimité la convention de mise à disposition des halles au profit de l'association Vital'Arts, **dit** qu'une subvention de 1 000 € sera versée au titre de l'année 2012.

8. Informations sur les Marchés A procédure Adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations suivantes :

- ❖ Choix de l'O.P.C pour l'aménagement de l'école maternelle :
Consultation engagée pour le choix du cabinet d'étude à qui sera confiée la mission O.P.C (Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier) pour le programme d'extension de l'école maternelle.

C'est la proposition de CD Ingénierie qui a été retenue pour un montant de 4 640 € H.T.

❖ Identité culturelle de la ville - découverte par géolocalisation :

M. le Maire rappelle la réflexion engagée sur l'identité culturelle de la ville et des « menus » imaginés pour accueillir le visiteur de passage à Dol. Cela s'inscrit bien entendu dans le cadre du développement touristique, et donc économique, de la ville.

Il s'agit aussi de concrétiser ces réflexions par la mise à disposition au visiteur d'un outil original et intuitif qui lui permettra de découvrir la ville de Dol et son riche patrimoine architectural et historique, tout en étant un complément à l'offre déjà mise à disposition par l'Office du Tourisme.

Cet outil est une application pour smartphone et tablettes numériques qui aidera à la découverte de la ville par géolocalisation.

Une consultation a donc été engagée en ce sens et c'est la proposition de la société RAIDIGMA qui a été retenue pour un montant de 6 500 € H.T.

Question diverse complémentaire :

➤ **Accueil en 2013 du Rallye international de véhicules anciens organisé par l'A.P.P.F.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'accueillir les 25 et 26 mai 2013 le Rallye international des véhicules de collection organisé par l'A.P.P.F.
- **décide** compte tenu de la renommée internationale de cette manifestation (et des retombées induites pour le pays de Dol) d'être partenaire de l'organisation et d'allouer à ce titre une subvention d'un montant de 1 250 € à l'A.P.P.F.

Pour affichage le 03 octobre 2012.

Le Maire,
Denis RAPINEL